



**APPEL A PROJETS (APP)
POUR LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT
SOCIAL DES PERSONNES AGEES DES ILES
DE GUADELOUPE**

MONALISA 2021

**DATE LIMITE DE DEPOT
LE 31 JUILLET 2021**

**COMMENT DEPOSER MON PROJET SUR
DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR**

- MARCHE A SUIVRE -

PROCEDURE D'ELABORATION DE VOTRE PROJET

▪ Vous présentez pour la première fois un projet :

Vous devez impérativement prendre contact avec le Centre communal d'action sociale de votre territoire afin de leur présenter votre projet

▪ Vous avez déjà présenté un projet et vous souhaitez le renouveler :

- **Les projets déjà accompagnés dans le cadre de l'Appel à projets 2020 ne sont pas éligibles.**

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ

- Justifier d'une existence **de plus d'un an**
- Disposer d'un numéro **SIRET**
- Etre à jour des cotisations sociales et fiscales (si la structure possède des employés)**
- Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues (Conseil Départemental, CGSS, ARS)**
- Etre en capacité de mettre en œuvre financièrement votre projet afin d'en garantir la pérennité**
- Nourrir un partenariat avec le centre communal d'action sociale et les travailleurs sociaux du Département de votre territoire

VOTRE PROJET DOIT

- Répondre aux priorités thématiques définies par la note de cadrage annuelle
- Etre mis en œuvre prioritairement dans les zones blanches identifiées
- Cibler les personnes âgées et/ou handicapées isolées âgées de 60 ans et +
- Mobiliser et la rechercher des moyens de droit commun afin de pérenniser le déploiement des actions
- Justifier d'une part d'autofinancement au moins à hauteur de 10% du budget prévisionnel de l'action
- Etre complémentaire et en cohérence avec les actions existantes sur le territoire ciblé

PROCEDURE DE DEPÔT DEMATERIALISEE

→ Etape 1 : Créer son compte sur la plateforme Démarches simplifiées

à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>

(attention, une structure = un compte = un identifiant)

→ Etape 2 : Rapprochez-vous du CCAS de votre territoire afin de présenter votre projet

Etape 3 : Saisissez votre demande de subvention sur la plateforme Démarches simplifiées et joindre les pièces administratives obligatoires et complémentaires ci-dessous

Liste des pièces obligatoires pour toutes les demandes

- Annexe 1 : Le formulaire de candidature signé, daté et complété
- Annexe 2 : Budget prévisionnel de l'action (joindre un budget par action dans le cas d'une demande multiple)
- Annexe 3 : Planning prévisionnel de mise en œuvre des actions dûment rempli
- Annexe 4 : Budget prévisionnel de la structure
- Les statuts de votre structure
- La liste des personnes chargées de l'administration de la structure (pour les associations : composition du conseil, du bureau, ...)
- Les comptes annuels
- Rapport du commissaire au compte (si vous avez un commissaire au compte)
- Budget prévisionnel 2021 de la structure
- L'ensemble des devis permettant d'évaluer avec précision le coût réel de l'action ;
- Un RIB aux normes SEPA (avec code BIC et IBAN), portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET et celle du siège social ; et faisant apparaître l'intitulé exact de la structure
- Le logo de votre structure (format JNG)
- Copie du cahier des charges de l'Appel à projets signés

Appel à projets du Conseil Départemental - MONALISA 2021 - Prévenir et Lutter contre l'isolement social des personnes âgées

HOTEL DU DEPARTEMENT – BD DU GOUV GENERAL FELIX EBOUE ♦97100 BASSE-TERRE ☎ 05 90 99 77 77

N° TELECOPIE : 05 90 99 76 00 - N° TELEX 91418 GL

Le courrier doit être adressé impersonnellement à Madame le Président du Conseil Départemental

Liste des pièces complémentaires

- ❑ Une Fiche Insee **de moins de 3 mois** (téléchargeable sur le site : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- ❑ Une attestation prouvant que votre association est en règle au regard de ses obligations sociales, ou une attestation de non affiliation (à demander à la Caisse Générale de Sécurité Sociale)
- ❑ Une copie de la déclaration au Journal Officiel ou les documents officiels de la déclaration de la société

ATTENTION

Tout dossier incomplet pourra immédiatement être déclaré irrecevable.

En cas de demande de financements au titre de plusieurs actions, les partenaires sont invités à retourner un dossier pour chaque action proposée.

Afin d'apporter une réponse coordonnée et cohérente au public ciblé vous devez veiller à vous faire connaître du Centre communal d'action sociale de votre territoire et rendre compte d'un repérage précis des personnes isolées.

L'ensemble de votre dossier doit être cohérent pour éviter un retard d'instruction.

Aussi nous vous prions de remplir :
votre demande en respectant les informations contenues dans votre Fiche INSEE.

- La dénomination de votre structure sur votre dossier doit obligatoirement correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE
- La dénomination sur votre RIB doit obligatoirement correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE PAS DE SIGLE (si vous possédez plusieurs comptes bancaires vous devez fournir le RIB du compte principal)
- L'adresse mentionnée sur votre RIB et votre dossier doit correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE

Mes contacts clés

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme Aurelie MIRVAL

Chargée de missions Coordination Gérontologique
et du Handicap

0590 99 76 79

aurelie.mirval@cg971.fr

Mme Sandrine CECILE

Cheffe de service Coordination Gérontologique
et du Handicap

0590 99 78 59

Sandrine.cecile@cg971.fr

CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE

Mme Maika MATHURINE

Conseiller technique action sociale retraite

0590 48 18 70

maika.mathurine@cgss-guadeloupe.fr

Mme Cathia MARILLAT

Conseiller technique action sociale retraite

0590 90 57 73

CATHIA.MARILLAT@cgss-guadeloupe.fr

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Monsieur Lionel BOULON

Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Chef de service Aide à la prévention et à la promotion de la santé

lionel.boulon@ars-guadeloupe.fr